



Police

Police Entre Sambre & Meuse

JE RECOIS UN « PRO JUSTITIA » - Que dois-je faire ?

Le policier qui constate une infraction au règlement général sur la police de la circulation routière **peut** rédiger un procès-verbal.

Lorsque ce type de document me parvient, il est accompagné d'un formulaire « réponse » qu'il me convient de compléter et de renvoyer le plus vite possible au service de police afin d'être joint à l'original du procès-verbal transmis au magistrat.

Qui prendra la décision de poursuivre ou non ?

Le magistrat du Parquet est la **seule Autorité** habilitée à poursuivre ou à classer un dossier. Cette « poursuite » peut se faire par le biais d'une transaction à payer dans le délai imparti ou par une citation devant le tribunal.

Qui d'autre peut m'aider ?

Personne.

Le Bourgmestre est souvent sollicité en tant que « *Chef de la Police* » et pourtant il ne peut rien faire. En effet, il est le chef de la police administrative dans sa commune. Le procès-verbal, *document à caractère judiciaire*, relève uniquement de l'autorité du Procureur du Roi.

Il en est de même pour un échevin, un conseiller communal, l'ami d'un ami, ...

C'est également la même chose pour un policier.

Qu'il soit agent de quartier, membre d'un autre service, Chef de Corps, le policier **ne peut pas et ne sait pas** « *me faire plaisir* ». S'il le faisait, il se rendrait, *afin de supprimer une contravention*, coupable de deux délits : **un faux en écriture ainsi qu'une destruction d'acte authentique**. La commission de ces deux délits engendrerait à son encontre des poursuites judiciaires (tribunal correctionnel) ainsi que des poursuites disciplinaires pouvant aller jusqu'à la perte de son emploi.

Que me reste t-il alors à faire ?

Si je veux garder un ami, je ne dois pas solliciter, directement ou par l'intermédiaire d'une connaissance, un policier lorsque j'ai commis une faute en matière de circulation routière.

Si je ne veux pas recevoir de « Pro Justitia », il me suffit simplement de respecter le Code de la route !

Bonne route dans le respect des règles et des autres !